 Organisme de Contrôle agréé	PRO CONTROL Organisme de Contrôle Agréé par l'État Installations Electriques	<u>Siège d'exploitation :</u> Rue du Fond des Fourches 41 B-4041 VOTTEM Tel : 04/227 15 77 Fax : 04/227 47 24 Sylvia.crainich@pro-control.be
	Dossier n°: E/01/002/20160223/01 Date de visite : le 23/02/2016 Date du rapport : le 23/02/2016	

RAPPORT ☒ D'EXAMEN DE CONFORMITE/ ☐ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

LIEU DE VISITE :	RESPONSABLE DES TRAVAUX:	PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE:
Nom, Prénom:	Nom, Prénom: CUMPS ELECTRICITE	Nom, Prénom:
Place de la Cure n° 7 – 1er étage	N°carte identité:	Place de la Cure n° 7 – 1er étage
B – 1300 WAVRE	N° TVA: BE 0431 366 522	B – 1300 WAVRE

1. CONCLUSIONS:

☒ L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 23/02/2041.....délai prescrit par la réglementation en vigueur.

☐ L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : ☐ Par le même organisme de contrôle (Art.274.2)

☐ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

2. TYPE DE CONTROLE: Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02-☒ 01-☐ 02

☒ Art.270	☐ Mise en usage	☒ Modification	☐ Extension	☒ Art.86	☐ Art.271 bis	☒ Unité d'habitation	☐ Autre
☐ Art.271	☐ Périodique	☐ Contrôle		☐ Art.87	☐ Art.278	☐ Unité de travail domestique	
☐ Art.276 Obis	☐ Renforcement	☐ Transfert de propriété				☐ Parties communes	

3. DONNEES GENERALES DE L'INSTALLATION

Données distributeur : Nom du GRD :

☐ EAN ☐ / ☒ EAN Non communiqué - ☐ Compteur kWh non placé
Protection branchement : ...40.....A/☐Max. A placer. Colonne d'alimentation : Type :EXVAVB.... Section : 4... X 16... mm²

Données installation:

Tension nominale:230.... V - Courant nominal max.:40....A - Type de prise de terre : ☐ boucle de terre - ☒ piquets
Câble d'alimentation tableau principal : Type : - Section : X mm²

Description installation : ☒ voir annexes de ...1. à ...3..... - Si revisite, voir plans suivant rapport :

☒ Disp.de Sect.Gén.:40.....A/.....300.....mA.- Nombre de tableau(x) : ...1... - Nombre de circuit(s) terminau(x):.....4.....

CIRCUITS	PROTECTIONS	mm²	CIRCUITS	PROTECTIONS	mm²	CIRCUITS	PROTECTIONS	mm²

4. MESURES – TESTS – CONTROLES VISUELS – SCHELLE:

• Contacts dir. - • Contacts Indir. - • Montage - • Appareils - • Matériel - • I>/section - • Schémas - • Contrôle boucle de défaut
• Résistance de dispersion de la prise de terre: 15,6 Ω / • Isolement général : 40,8 MΩ / • continuité de terre - • Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé - ☐ a été plombé - ☐ n'a pas été plombé - • n'est pas plombable - ☐ absence de différentiel

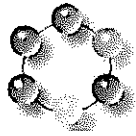
5. INFRACTIONS – REMARQUES:

<u>Infractions :</u> ☒ Néant	<u>Remarques :</u> ☒ Néant Art 276.11 – Anciennes prises sans contact de terre 1^{er} étage avec communs
---	---

Inspecteur (Nom et Signature)
Pour Pro Control ASBL
Philippe LECOURT

Le demandeur (Nom et Signature)

Visa du GRD

 Organisme de Contrôle agréé	PRO CONTROL Organisme de Contrôle Agréé par l'État Installations Electriques	<u>Siège d'exploitation :</u> Rue du Fond des Fourches 41 B-4041 VOTTEM Tel : 04/227 15 77 Fax : 04/227 47 24 Sylvia.crainich@pro-control.be
---	---	--

Dossier n°: E/01/002/20160223/01

Date de visite : le 23/02/2016

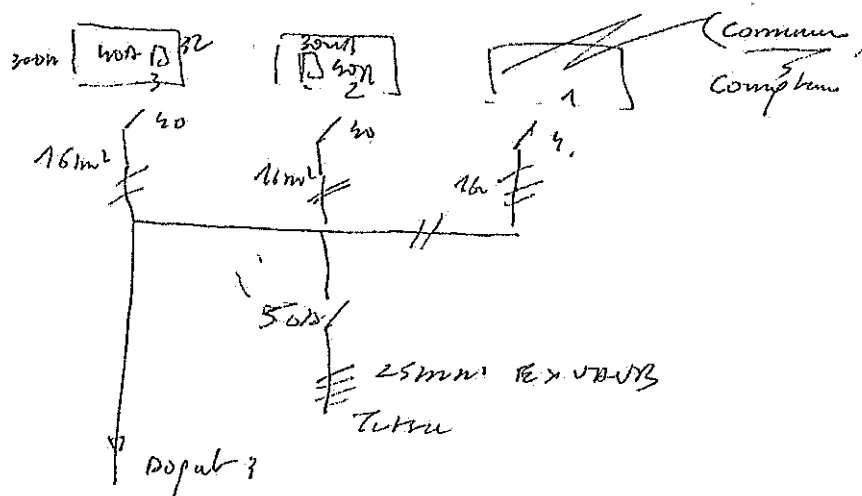
Date du rapport : le 23/02/2016

E/01/002/20160223/01

15,6

①
vacc
commence

- 1 - RZSO 1E = 40,81A
- 2 - RZSO 2E = 35A
- 3 - RZS 3E = 5,9A





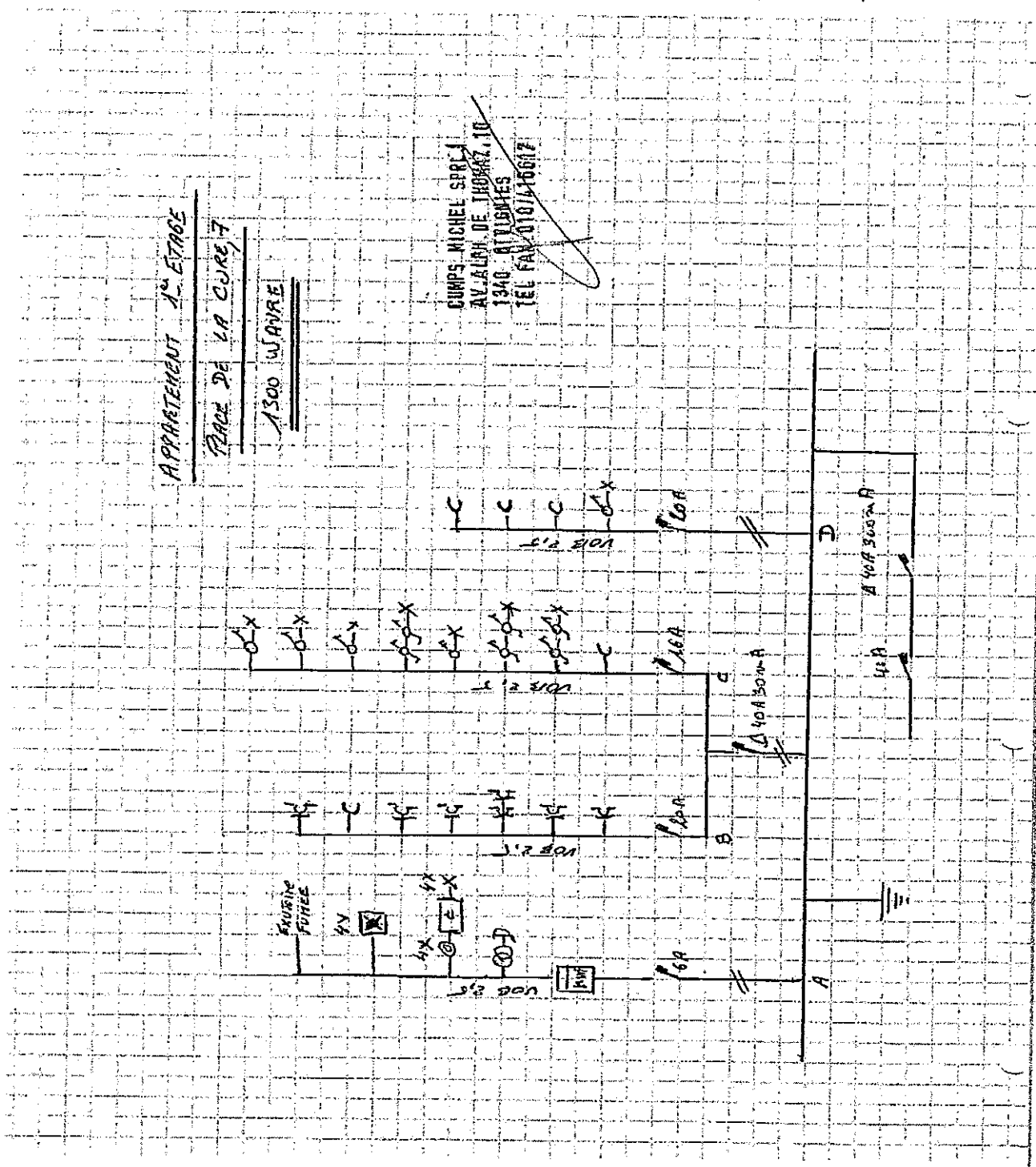
Organisme de Contrôle Agréé par l'État
Installations Electriques

Rue du Fond des Fourches 41
B-4041 VOTTEM
Tel : 04/227 15 77
Fax : 04/227 47 24

Sylvia.crainich@pro-control.be

Date du rapport : le 23/02/2016

Epri/002/2016 02 23/pi

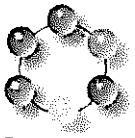


Version A- R v 00 -- Date d'application 10/02/2015

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control.

Krachtens art. 14 van titel II, hoofdstuk IV, sectie III van de Codex, moet dit document ter kennis worden gebracht van het comité van Veiligheid, Gezondheid en Verfraaiing der werkplaatsen, tijdens de eerstvolgende vergadering.

De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan.



Organisme de
Contrôle agréé

PRO CONTROL

Organisme de Contrôle Agréé par l'État
Installations Electriques

Siège d'exploitation :

Rue du Fond des Fourches 41

B-4041 VOTTEM

Tel : 04/227 15 77

Fax : 04/227 47 24

Sylvia.crainich@pro-control.be

Dossier n°: E/01/002/20160223/01

Date de visite : le 23/02/2016

Date du rapport : le 23/02/2016

